**DEMANDE D’AUTORISATION DE MISSION A L’ETRANGER 2019**

**Structure** :

**Nom** :       **Prénom** :

**Poste occupé** :

Demande l'autorisation de me rendre, dans le cadre de mes missions professionnelles, dans le pays suivant :

Pour la période :

du       au

Objet de la mission :

Adresse dans le pays d’accueil :

Fait à :       Le :

**Signature de l’intéressé(e) Nom, Prénom, et signature du RLE/n+1**

Tout déplacement à l'étranger dans le cadre de missions professionnelles (pour tous les salariés, y compris ceux en contrat d’engagement éducatif) nécessite que le Pôle RH adresse en amont une demande d'autorisation auprès de la caisse d'assurance maladie. Si votre déplacement a lieu dans un pays de l’Union Européenne, vous devez demander une carte européenne d'assurance maladie à votre caisse d'assurance maladie Si cette démarche n'est pas réalisée en amont du déplacement, la protection sociale du salarié ne sera pas assurée durant sa période de séjour à l'étranger. **Aucun recours ne sera possible rétroactivement.**

**Il est donc essentiel que cette démarche soit accomplie avant le départ à l'étranger :**

**AU PLUS TARD 3 SEMAINES AVANT LE DEPART**